Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 37 (2000)
Heft: 1449

Rubrik: Dossier de l'édito

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

De la fragilité des prévisions économiques

Les autorités ont un devoir de prudence, mais pas une obligation de pessimisme; en fait, souvent leurs projections sont intéressées.

Les rapports du groupe de travail de l'administration fédérale sur le financement des assurances sociales (IDA-Fiso) ont privilégié un scénario de faible croissance économique. On sent dans ce choix l'influence de la mauvaise conjoncture des années nonante. Le scénario de référence prévoit une croissance annuelle de 1,3% et une augmentation annuelle des salaires de 1% jusqu'en 2010.

En 1978 déjà, l'OFAS avait péché par pessimisme. A la suite de la forte récession des années 1974-1975, il avait pronostiqué un déficit d'un milliard de l'AVS pour 1990. Or en 1990, le compte de l'AVS a affiché un boni de près de 2 milliards.

Parlons d'argent

Le discours misérabiliste du Conseil fédéral et des partis bourgeois, dès lors qu'il est question d'assurances sociales, tranche crûment avec la largesse des mêmes quand il est question d'alléger les impôts ou de doter l'armée d'équipements dont personne, à vue humaine, ne peut présenter le début d'une justification. La renonciation aux cadeaux fiscaux proposés par Villiger financerait plus que largement la rente de retraite à 62 ans.

Pourtant la question du financement à long terme de l'AVS ne peut être traitée à la légère. Sensible à la conjoncture et à la démographie, le système qui a prévalu jusqu'ici – financement par prélèvement sur les salaires – devra peut-être être modifié dans le futur pour que l'AVS dispose d'une assise plus solide. Une contribution sociale généralisée, prélevée sur toutes les formes de revenu, traduirait mieux que maintenant la contribution de toute la richesse du pays à l'effort de solidarité sociale.

Une étrange procédure

La réforme de la Constitution fédérale, adoptée en avril 1999, visait en priorité à rendre plus lisible la charte fondamentale. Exercice raté si les deux initiatives pour une rente de retraite à partir de 62 ans sont acceptées. En effet, la Constitution serait alors complétée à son article 112 par deux alinéas presque semblables. Le Conseil fédéral a estimé que les deux textes sont compatibles et que leur coexistence ne poserait pas de problème d'interprétation. Pourtant la loi sur les rapports entre les conseils stipule sans équivoque que plusieurs initiatives portant sur la même matière doivent être traitées et soumise à la votation successivement.

On retrouve la même confusion procédurale du côté des initiants. Si l'on peut encore comprendre que la Société suisse des employés de commerce et les Verts n'aient pas pu s'entendre sur une initiative commune, il est inadmissible que ces deux organisations persistent à maintenir chacune leur proposition au stade de la votation populaire, avec le risque de diviser les suffrages. Le retrait de l'une des deux initiatives n'aurait pu que renforcer l'objectif commun poursuivi. *jd*

La 11e révision de l'AVS en bref (projet du Conseil fédéral)

- Relèvement échelonné de 2,5% de la TVA pour assurer le financement de l'AVS et de l'AI
- Age de la retraite à 65 ans pour les femmes et les hommes
- Droit à la rente de veuve aligné sur celui de la rente de veuf, à savoir lorsque l'ayant droit a des enfants de moins de 18 ans
- Adaptation des rentes à l'évolution des prix et des salaires tous les trois ans
- Retraite à la carte avec réduction de la rente selon les principes actuariels légèrement corrigés en fonction du niveau de revenu.

Pour contrer l'élévation de l'âge de la retraite des femmes sans mettre en péril les progrès de la 10e révision (splitting, bonus éducatif), la gauche politique et syndicale avait lancé une initiative dite de rattrapage (retraite à 62 ans pour les femmes). Dans le cadre de la campagne de votation, le Conseil fédéral avait annoncé une enveloppe de 800 millions de francs pour favoriser l'introduction de la retraite flexible lors de la 11e révision. Après le rejet populaire de l'initiative, le gouvernement est revenu sur sa promesse et n'a affecté que 400 millions à cet effet.

Une pléthore de projets

L'AVS inspire partis et organisations. En effet, les deux initiatives soumises au peuple le 26 novembre font partie d'un bouquet de propositions, formulées ou en préparation.

Les Verts suggèrent de financer les assurances sociales par un impôt sur les énergies non renouvelables et l'électricité. Leur initiative «Pour garantir l'AVS – taxer l'énergie et non le travail» a abouti mais n'a pas encore été traitée par le Parlement.

L'UDC vient de déposer une initiative pour affecter au fonds AVS les réserves d'or excédentaires de la Banque nationale. Au printemps, ce parti a tenté de se profiler dans la politique sociale. Privilégiant la responsabilité personnelle, il a suggéré une rente de base de 1000 francs, voire même la privatisation de l'AVS et l'abandon du système de répartition au profit de la capitalisation. Mais les premiers échos furent à tel point négatif, y compris de la part des militants, que le parti a mis en veilleuse son projet, préférant se concentrer sur le thème plus accrocheur de l'or de la BNS.

Ce printemps toujours, un comité animé par des personnalités socialistes a lancé l'idée d'une initiative pour assurer le financement de l'AVS par les bénéfices de la BNS, un impôt fédéral sur les successions et la TVA. *jd*